

Conseil municipal de VERMENTON

Séance du jeudi 24 février 2022, 20^h30

Le jeudi 24 février 2022, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vermenton, sur une convocation du 15 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Vermenton, sous la présidence de Jean-Dominique FRANCK, maire de Vermenton.

Présents : Jean-Dominique FRANCK, Denis MAILLARD, Patrice MONGEOT, Bérengère MARTINEZ, Pierre GUILHAMOU, Evelyne MORANGE, Béatrice MAUVAIS, Sébastien BORNOT, Fabienne MURIS-FAFIN, Laetitia GUILLEROT, Isabelle DUPLESSIS, Cédric SCHIFFMACHER, Benoit SERRIOT, Aurélien LEMAIRE, Thomas DEBIEF, Catherine QUILLET

Absents excusés : Isabelle DELHOMME, Hervé RATON, Aurélien COMPAROT,

Pouvoir : Isabelle DELHOMME à Denis MAILLARD, Hervé RATON à Jean-Dominique FRANCK, Aurélien COMPAROT à Pierre GUILHAMOU

Secrétaire de séance: Cédric SCHIFFMACHER

Ordre du Jour :

1. *Ancienne gare de Vermenton : appel à projet « 1001 Gares »*
2. *Renouvellement de la convention RGD/CDG 54-CDG 89*
3. *Convention pour l'installation d'un pylône Bouygues Télécom avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES*
4. *Questions diverses*

Le maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant et de modifier l'ordre du jour en conséquence :

4. *Création d'un city stade : plan de financement et demande de subvention*
5. *Questions diverses*

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2022 :

Le compte-rendu est adopté à la majorité des présents.

1/ Ancienne gare de Vermenton : appel à projet « 1001 gares » : (délibération 2022/007)

Le maire rappelle que la création d'une recyclerie fait partie des projets de mandat.

Le maire expose que l'appel à projets « 1001 Gares » lancé par la SNCF a pour objet de réhabiliter les gares inoccupées comme celle de Vermenton. Les travaux sont entièrement à la charge de la Région et de la SNCF. Ce projet permettrait de disposer d'un local parfaitement adapté, facilement accessible, conforme à la réglementation PMR pour y installer cette activité.

Une partie des locaux serait utilisée pour la recyclerie, une autre pour un atelier vélo qui répondrait aux impératifs de la SNCF d'animation de ses gares. Un panneau d'information sur la mobilité et sur le tourisme compléterait la proposition.

La gestion de la recyclerie serait confiée à une association Vermentonnaise suite à un appel à candidature sous forme de convention.

L'activité devra être équilibrée en dépenses (personnel, énergie) et recettes (ventes).

Le maire explique par ailleurs que la commune devra prendre en charge le loyer de 350 € mensuel et s'engager vis à vis de l'association retenue à subventionner l'éventuel déficit, sous condition, selon une convention qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le maire fait part du calendrier suivant :

Dépôt du dossier appel à projet 1001 gare avant le 28/02

Montage du dossier par la SNCF 2022
Travaux à la charge de la SNCF 2023
Début de l'activité au plus tôt deuxième semestre 2023.

Suite à cet exposé, le maire propose de répondre à cet appel à projet dénommé « 1001 Gares » et demande au conseil de se prononcer sur un engagement de 10 ans avec la SNCF, sur la prise en charge du loyer de 350 €/mois, sur le subventionnement d'équilibre pendant les 3 premières années de l'activité de la recyclerie, dont les modalités seront fixées dans une convention qui fera l'objet d'une prochaine délibération et sur un investissement de l'ordre de 6 000 € pour un écran d'information extérieur anti vandalisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *AUTORISE le maire à répondre à l'appel à projet « 1001 gares »*
- *ACCEPTE de s'engager pour une durée de 10 ans avec la SNCF*
- *ACCEPTE de prendre en charge le loyer d'un montant de 350 €/mois*
- *S'ENGAGE à subventionner le déséquilibre, le cas échéant, pendant les 3 premières années de l'activité de la recyclerie sous condition et selon une convention qui fera l'objet d'une prochaine délibération*
- *AUTORISE le maire à procéder à l'achat d'un écran d'information pour un montant de 6000 €*
- *DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux différents budgets*

Adopté à l'unanimité (pour : 15 - contre : 1 - abstention : 3)

2/ Renouvellement de la convention RGPD avec le CDG 54 et le CDG 89 : (délibération 2022/008)

Le maire rappelle que la commune de Vermenton a conventionné avec le CDG 89 et le CDG 54 pour adhérer au service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Cette convention tripartite, qui formalisait ce partenariat, est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Le maire expose la nouvelle convention RGPD, plus complète en termes de services que la précédente moyennant une participation financière inchangée, exprimée par un taux de cotisation maintenu à 0,057% de la masse salariale pour l'année 2022.

En ce qui concerne le délégué à la protection des données, la nouvelle convention prévoit que c'est la personne morale « centre de gestion » qui assure désormais cette fonction, et non plus une personne physique, agent du CDG 54, nommément identifiée. Cette évolution assoit la pérennité de la fonction de délégué à la protection des données (DPD), sans altérer la qualité et la nature du service rendu.

Le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune de Vermenton à la mission RGPD du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *AUTORISE le maire à signer la convention ci-annexée relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité*
- *AUTORISE le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission*
- *AUTORISE le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité*

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

3/ Convention pour l'installation d'un pylône Bouygues Télécom avec la société Phoenix France Infrastructures: (délibération 2022/009)

Le maire fait part de la demande d'installation d'un pylône de 24 m par la société Phoenix France Infrastructures en vue d'accueillir l'opérateur Bouygues Télécom près du terrain de foot.

Dans ce cadre, il convient de conventionner avec ladite société afin de fixer les termes de cette occupation qui serait d'une durée de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 3000 €.

Le maire propose au conseil de se prononcer sur cette demande et de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE la demande de la société Phoenix France Infrastructures d'installer un pylône à l'endroit précité
- AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention
- DIT que les recettes seront inscrites au budget 2022

Adopté à l'unanimité (pour : 18 - contre : 1 - abstention : 0)

4/ Création d'un city stade : plan de financement et demande de subvention : (délibération 2022/010)

Le maire rappelle le projet de création d'un city stade et le partenariat validé avec la SAS Parc Éolien du Télégraphe.

Le maire informe avoir sollicité plusieurs entreprises dans le cadre de ce projet et expose les résultats de cette consultation :

	RONDINO bois-acier 11x22	RONDINO bois-acier 12x24	SAE bois-acier 12x24	SAE bois-acier 18x10	AGORESPACE acier 12x22	AGORESPACE acier-bois 12X22
basse	23740.03	24582.03	29000	27500	42667	35896
basket/foot	5798.54	5798.54				
x2	11597.08	11597.08	5380	5380	7880	7300
TOTAL	35337.11	36179.11	34380	32880	50547	43196
gazon	7773	9256	8500	7500	8535	8535
TOTAL	43110.11	45435.11	42880	40380	59082	51731
Terrassement			28400	26500		
	MEFRAN acier 11x25	MEFRAN acier/plast 11x25	CASAL inox 24x12	SATD acier 20x12	AGORESPACE acier 12x24.6	AGORESPACE acier-bois 12X24.6
basse	35500	43000	39400		45231	37149
basket/foot			compris	30914		
x2				2873	7880	7300
TOTAL	35500	43000	39400	33787	53111	44449
gazon	compris	compris	6920	5680	10293	10293
TOTAL	35500	43000	46320	39467	63404	54742
	MANSANTI perpendi	MANSANTI parallele	EUROVIA perpendi	EUROVIA parallele	COLAS perpendi	COLAS parallele
Terrassement	23959.5	22025.5	22942.22	26282.54	29282.57	24515.38

Le maire explique qu'il convient de rajouter un abri (carbet) d'un montant de 5322.00 € HT et l'éclairage de 4761.00 €.

Le maire propose d'une part de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis dans le choix des entreprises retenues et de solliciter une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport selon le plan de financement suivant :

	Entreprise	Montant HT	Subvention		
Structure	RONDINO	39 125.08	Agence national du sport	33 459.50	45.55%
Terrassement	EUROVIA	22 942.42	Commune (fonds privés parc éolien)	40 000.00	54.45%
Carbet	RONDINO	6 631.00			
Eclairage	FONROCHE	4 761.00			
TOTAL DEPENSES		73 459.50	TOTAL RECETTES	73 459.50	100.00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE le projet tel que présenté pour un montant de 73459.50 € HT
- DECIDE de retenir les entreprises proposées
- VALIDE le plan de financement présenté
- AUTORISE le maire à solliciter une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport
- AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

- *AUTORISE le maire à signer les devis correspondants*
- *DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2022*

Adopté à l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0)

5/ Questions diverses :

- Réorganisation des services suite au départ de la secrétaire générale
- Prochain conseil : le 24/03 avec pour ordre du jour les votes des comptes administratifs et des budgets.

Tour de table :

Jean Dominique FRANCK informe que les travaux pour le remplacement de l'éclairage public par les lampadaires LED ont commencé.

Patrice MONGEOT relate les circonstances de l'accident de travail survenu dans les bois de Sacy et les difficultés de localisations rencontrées par les services de secours. Il informe par ailleurs que la garde forestière propose de nouveau le projet de création de deux routes forestières ainsi que des travaux d'entretien dans la pointe de la Fouchère (parcelle de l'autre côté de l'autoroute).

Laetitia GUILLEROT demande si des subventions pourraient être allouées par l'agence nationale du sport ou tout autre organisme dans le cadre du développement de la pratique sportive pour rafraîchir les terrains de basket se trouvant à proximité de la baignade.

Fabienne MURIS FAFIN se fait la porte-parole des habitants du Val du puit de Sacy pour remercier et féliciter pour l'opération d'élagage.

Sébastien BORNOT nous fait partager sa joie concernant la hausse des effectifs au collège qui permettra de rouvrir une classe supplémentaire pour les 6^{ème} et 5^{ème}.

Catherine QUILLET explique que, suite à des échanges concernant les décorations de Noël et après s'être renseignée auprès de fournisseurs, propose d'étudier la faisabilité de fabriquer nos propres décorations de Noël. Elle fait part du compte rendu de la commission petite enfance au sein de la 3CVT :

- Création d'une nouvelle plaquette d'information
- Changement du règlement de fonctionnement
- Le 29/03/22 réunion de tous les conseillers municipaux du ressort de la 3CVT.

Béatrice MAUVAIS propose d'animer le centre bourg la semaine avant les vacances de Noël avec l'aide des associations vermentonnaises.

Elle fait part du compte rendu de la commission tourisme au sein de la 3CVT :

- Bureau d'information de Cravant : il y aura pour la seconde année un Algeco car les travaux sur les berges n'ont toujours pas été réalisés par VNF.

Denis MAILLARD, Président du SIAEP informe de la hausse du tarif de l'eau d'1 centime, faisant ainsi passer le prix de 1,25 € à 1,26 € soit un prix TTC du m³ à 1.546 €.

La séance est levée à 22h.